

DÉCISION DU MAIRE

D.M. N°2024-0353

**DEMANDE DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT POUR
LA RESTAURATION DU PATRIMOINE
AUPRES DE MAUGES COMMUNAUTÉ**

Le maire de la commune de Beaupréau-en-Mauges,

Vu la délibération n°20-05-08 du 25/05/2020 par laquelle le conseil municipal a donné des délégations de pouvoir au maire, et dans son alinéa n°26 « de demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions pour une opération inscrite au plan pluriannuel d'investissement ou pour toute animation portée par la commune » ;

La commune sollicite une subvention d'investissement d'aide à la restauration du patrimoine mobilier protégé, auprès de Mauges Communauté. La subvention est estimée à 5 000 €.

DÉCIDE

ARTICLE 1^{er} - De solliciter une subvention au titre de la politique culturelle de Mauges Communauté pour l'aide à la restauration du patrimoine mobilier protégé, estimée à 5 000 €.

ARTICLE 2 - De signer tous les documents nécessaires à cette demande de subvention.

ARTICLE 3 - Monsieur le directeur général des services et le responsable de gestion comptable de Cholet sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du conseil municipal au cours de sa prochaine séance.

. Ampliation sera adressée à Madame le sous-préfet de CHOLET.

Fait à Beaupréau-en-Mauges le 22 novembre 2024.

Franck AUBIN
Maire de Beaupréau-en-Mauges

